

Service gestion des volontaires

## ARRÊTÉ

portant prolongation de la suspension d'engagement du caporal-chef Elodie LEGRAND du CIS GRAULHET

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 22 décembre 2014, portant prolongation de la suspension d'engagement du caporal-chef Elodie LEGRAND, pour une durée de six mois à compter du 2 janvier 2015,

VU la demande du caporal-chef Elodie LEGRAND de prolonger sa suspension d'engagement, pour une durée de six mois, à compter du 2 juillet 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GRAULHET,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La suspension d'engagement du caporal-chef Elodie LEGRAND, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de GRAULHET, est prolongée, à compter du 2 juillet 2015 pour une durée de six mois.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

A-Albi le : 20 JUIL. 2015

Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT